

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 25 FÉVRIER 2023

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Anne GAGNIARD par M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
M. Arnaud RENOUARD par Mme Murielle MAGDELEINE

ETAIENT ABSENT(E)S :

ETAIENT EXCUSE(E)S :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

13 MARS 2023

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2023

2

URBANISME : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme.

M. GONTARD

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération en date du 22 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de révision générale du PLU et a fixé les modalités de la concertation.

Les phases d'études, les différentes étapes de la concertation et de partenariat ont abouti à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2021.

Comme le prévoit la procédure, le dossier de PLU arrêté a ensuite été envoyé aux Personnes Publiques Associées et soumis à l'avis de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Les différents avis ont été analysés et un mémoire en réponse a été élaboré afin d'indiquer comment ses avis seraient pris en compte.

Une enquête publique unique a ensuite été organisée portant à la fois sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et sur la mise à jour du zonage des eaux usées et des eaux pluviales (document de planification annexé au PLU complétant la partie réglementaire du PLU pour les raccordements eaux usées et eaux pluviales). Cette enquête publique s'est déroulée du 5 septembre au 7 octobre 2022.

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête a dressé un procès-verbal comprenant l'ensemble des observations formulées par le public. L'ensemble de ces observations ont été analysées et la Ville a indiqué à la commission d'enquête quelle suite serait donnée à chacune d'entre elles.

La commission d'enquête a enfin rendu son rapport et ses conclusions le 7 novembre 2022. La commission d'enquête a émis un avis favorable à la révision générale du PLU assorti d'une recommandation afin que le projet de PLU, faute d'un SCOT intégrateur, soit déclaré compatible avec les documents de planification supérieure de la Région Sud.

Ainsi, le PLU modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

13 MARS 2023

des observations du public, est désormais prêt à être approuvé. Il est précisé que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.

Les modifications apportées au projet de PLU

L'ensemble des modifications apportées au dossier de PLU arrêté le 18 décembre 2021 sont listées dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Pour mémoire, le dossier de PLU est composé des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation, avec notamment l'évaluation environnementale du projet, le diagnostic socioéconomique et agricole, la justification des choix permettant d'expliquer le fondement du projet et des règles mises en place,
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) correspondant aux 4 grandes orientations desquelles découlent le projet réglementaire,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (9 OAP sectorielles et 1 OAP thématique),
- Le Règlement écrit, graphique (décomposé en plusieurs planches) et les annexes réglementaires,
- Les annexes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 103-6 et 153-14 et R 153-3,

Vu la délibération n°19 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2021 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de PLU,

Vu les débats sur les orientations du PLU ayant eu lieu aux Conseils Municipaux des 30 mai 2018 et du 6 mars 2021,

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal du 28 novembre 2018 décidant d'appliquer les dispositions du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu des PLU,

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal du 22 juin 2015 prescrivant la procédure de révision générale du PLU et définissant les modalités de la concertation,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers,

Vu l'arrêté municipal en date du 29 juillet 2022 prescrivant l'enquête publique unique concernant la procédure de révision générale du PLU comprenant une évaluation environnementale et la mise à jour du zonage des eaux usées et des eaux pluviales de la Ville d'Avignon,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AR préfecture

Date de télétransmission

Date de réception en préfecture

13 MARS 2023

- **DECIDE** de modifier le projet de Plan Local d'Urbanisme en fonction des avis des Personnes Publiques Associées et des résultats de l'enquête publique de la façon indiquée dans la note de synthèse annexée à la présente délibération,
- **APPROUVE** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DECIDE** que le dossier de PLU sera tenu à la disposition du public à la Mairie d'Avignon (Département Habitat et Urbanisme – rue du Roi René) ainsi qu'à la Préfecture de Vaucluse,
- **DECIDE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- **DECIDE** que la présente délibération et le dossier de PLU seront transmis à Madame la Préfète de Vaucluse et publiés sur le géoportail de l'urbanisme,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Carole MONTAGNAC, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Arnaud RENOARD, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Paul RUAT, Mme Murielle MAGDELEINE

M. Christian ROCCI quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint,
Claude NAHOUM



Le Secrétaire de Séance
Mme Annick WALDER

PARVENU A LA PREFECTURE LE
ACTE PUBLIE LE

13 MARS 2023

13 MARS 2023

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

13 MARS 2023